



Charte de l'accueil et de l'accompagnement en formation des personnes à besoins spécifiques

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations, érès formation rappelle dans son catalogue et dans les conventions de formation signées avec les prestataires l'ouverture de toute formation et journée d'étude aux personnes à besoins spécifiques.

A cette fin et pour renforcer son action, érès formations intègre à son équipe et mobilise les compétences de Fabienne Armand-Gaberan, formatrice sensibilisée et spécifiquement formée à l'accueil et l'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap dans le cadre du dispositif de référence H+ de la Région Rhône-Alpes.

I - Mission confiée à la référente Handicap

Cette mission comporte deux volets

1. Veiller à l'accueil et à l'accompagnement de la personne à besoins spécifiques

- S'assurer de l'accueil de la personne, favoriser l'écoute et les entretiens permettant d'analyser les besoins spécifiques et leur adaptation dans le cadre de la prestation proposée.
- Mobiliser les ressources nécessaires (moyens techniques, aménagement, etc.) afin de faciliter et de garantir les apports formatifs
- Assurer une coordination avec le prescripteur si besoin.
- Permettre la réalisation d'une évaluation-bilan de l'accompagnement effectué et réajuster en conséquence pour les situations à venir.

2. Vis-à-vis des équipes d'érès formations

- Sensibiliser et informer l'ensemble des services (secrétariat, gestion, pédagogie) sur les problématiques relatives à l'accueil en formation des publics à besoins spécifiques.
- Maintenir le lien avec la personne référente ou le responsable de l'action de formation
- Être en veille sur les politiques inclusives
- Travailler avec les équipes sur la formalisation et adaptation des méthodes et ressources pédagogiques en fonction des situations de handicap.

II – Procédure d'accueil des personnes à besoins spécifiques

Pour toute demande de renseignement ou d'inscription qui émane d'une personne se déclarant elle-même comme étant à besoins spécifiques, la procédure d'accueil et d'accompagnement est la suivante :

- Ecoute bienveillante de la part du professionnel d'érès formation recevant la demande
- Présentation à la personne accueillie de la référente handicap et recommandation d'un entretien avec celle-ci.
- Transmission de l'information à la coordination pédagogique et aux intervenants sur la prestation faisant l'objet d'une demande d'information ou d'inscription par la personne à besoins spécifiques
- Analyse des adaptations nécessaires par la coordination pédagogique en lien avec les intervenants sur le dispositif et toute autre personne concernée.

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS "RECHERCHES ET SYNTHÈSES" ÈRÈS